

DELIBERATION N° 99/06-01 - COMPTE
ADMINISTRATIF 1998 :

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

Investissement :

Dépenses : 13 682 508, 34

Recettes : 6 570 435, 80

Déficit d'investissement : 7 112 072, 54

fonctionnement :

Dépenses : 28 419 006, 68

Recettes : 37 589 813, 95

Excédent de fonctionnement : 9 170 807, 27

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 1998 et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.